

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE SEPT AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Angélique RETZER qui a donné pouvoir à M. Jérôme MARMOTAN pour voter en son nom, Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom

Mme Alexandra MORAND est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 23 | 21 | 23 |

DATE DE LA CONVOCATION

01/04/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

01/04/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-020 : LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE

Monsieur Grégory ROMAN, explique à l'assemblée que depuis les années 2004 – 2005 un frelon, dit « Frelon Asiatique » (FA) importé accidentellement d'Asie, de l'espèce *Vespa Vélutina*, se répand sur le territoire national. Le département du Gard est largement touché par cette espèce invasive. Ce frelon s'est particulièrement bien adapté, et le volume des nids nécessite de gros besoin en eau, matières protéiques et sucre ; De ce fait le FA se révèle gros prédateur, notamment sur chenilles, papillons, libellules mais aussi et surtout sur les abeilles domestiques.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard (GDSA 30), qui suit le FA depuis son arrivée sur notre territoire, a mis en place plusieurs stratégies pour tenter de freiner sa prolifération comme suit :

- Information de la population et des collectivités dans un souci de coordination
- Piégeage des fondatrices au printemps de manière concerté
- Repérage et recensement de tous les nids sur le Département
- Destruction autant que peut se faire des nids primaires et secondaires

Pour son travail de coordination et de communication, la GDSA 30 s'appuie sur une application informatique accessible à tous « LeFrelon.com ».

Dans ce contexte, Monsieur Grégory ROMAN propose d'adhérer à la convention de partenariat avec la GDSA 30 et d'affecter une subvention annuelle de **300 €**.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE d'adhérer à la convention de partenariat avec le GDSA 30 ;

D'AFFECTER une subvention annuelle de 300 € au GDSA 30 pour ses actions de destruction des nids FA.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire
Fabrice FOURNIER

